

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu sommaire de la séance du JEUDI 15 OCTOBRE 2020

(Article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Séance ouverte à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni à la salle des fêtes - Place Baudin, afin de permettre d'appliquer les mesures barrières et de distanciation physique aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sur la convocation et la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation :** 9 Octobre 2020.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33 **Présents :** 27 (pour le vote des décisions, du C.R., du P.V)

28 (pour le vote des délibérations n° 1 à 30)

**Etaient présents :** MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, THUROTTE, DUCHEMIN (pour le vote des délibérations n° 1 à 30), ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, NOTARIANNI-RATAJSKI, AMOURI, SANCHEZ, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

**Ont donné pouvoir :** Madame MOHAMED (pouvoir à Madame RYSPERT), Madame ATTEN (pouvoir à Madame DUPONT), Monsieur DUCHEMIN (pouvoir à Madame MIRASOLA, pour le vote des décisions, du C.R. et du P.V.), Monsieur FEDDAL (pouvoir à Madame DENIS), Monsieur CHENU (pouvoir à Monsieur HOCHART), Madame DANDOIS (pouvoir à Madame GAJDA).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur SANCHEZ

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne **Monsieur SANCHEZ Thomas** comme Secrétaire de Séance.

Le Conseil prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis sa précédente réunion.

Le compte-rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 Juillet sont adoptés à **l'Unanimité des présents.**

**DELIBERATION N° 1 : NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS. Création d'un neuvième poste d'Adjoint au Maire.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **CRÉE** un nouveau poste d'Adjoint au Maire portant à 9 le nombre de postes d'Adjoints au Maire.

***Se sont abstenus :*** MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.

## DELIBERATION N° 2 : ELECTION DU 9<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE.

Il est procédé à l'élection du 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Madame le Maire propose la candidature de **Madame Elisabeth THUROTTE.**

*Aucune autre candidature n'est présentée.*

### ■ L'opération de vote, en la présence de Madame Valérie CARTA, de Madame Valérie GAJDA, assesseurs, et de Monsieur Thomas SANCHEZ, secrétaire, a donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers appelés à voter	: 33
- Nombre de Conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- Bulletins nuls (à déduire)	: 0
- Bulletins blancs (à déduire)	: 5
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 28
- Majorité absolue	: 15

### ■ A OBTENU :

- Madame Elisabeth THUROTTE	: 28 VOIX
-----------------------------	-----------

**Madame Elisabeth THUROTTE**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée **9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.**

Le nouveau rang des adjoints s'établit ainsi qu'il suit :

- Madame Solange LEMOINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe,
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint,
- Madame Yamina MOHAMED, 3<sup>ème</sup> Adjointe,
- Monsieur David AUDIN, 4<sup>ème</sup> Adjoint,
- Madame Rosa-Marie RYSPERT, 5<sup>ème</sup> Adjointe,
- Monsieur Akim DERGHAL, 6<sup>ème</sup> Adjoint.
- Madame Catherine MIRASOLA, 7<sup>ème</sup> Adjointe.
- Monsieur Jean-Pierre CRASNAULT, 8<sup>ème</sup> Adjoint.
- Madame Elisabeth THUROTTE, 9<sup>ème</sup> Adjointe.

*Madame Elisabeth THUROTTE a reçu l'écharpe et l'insigne correspondant à sa fonction.*

## DELIBERATION N° 3 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX.

Après en avoir délibéré,

**PAR 28 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

■ **Dans un premier temps :**

- **FIXE** l'indemnité du Maire, avant majoration à 53,39 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.
- **FIXE** l'indemnité des Adjoints au Maire à 22,49 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.
- **ACCORDE**, aux taux susvisés et en concordance avec les fonctions électives de chacun les indemnités à :

- Madame Anne-Lise DUFOR-TONINI , Maire
- Madame Solange LEMOINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint
- Madame Yamina MOHAMED, 3<sup>ème</sup> Adjointe
- Monsieur David AUDIN, 4<sup>ème</sup> Adjoint
- Madame Rosa-Marie RYSPERT, 5<sup>ème</sup> Adjointe
- Monsieur Akim DHERGAL, 6<sup>ème</sup> Adjoint
- Madame Catherine MIRASOLA, 7<sup>ème</sup> Adjointe
- Monsieur Jean-Pierre CRASNAULT, 8<sup>ème</sup> Adjoint
- Madame Elisabeth THUROTTE, 9<sup>ème</sup> Adjointe

- **FIXE** à 12 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique territoriale le montant de l'indemnité d'un conseiller municipal délégué, qui suivra automatiquement les variations afférentes à la valeur du point d'indice de la Fonction Publique.
- **FIXE** à 8,93 % de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique territoriale le montant de l'indemnité des 5 conseillers municipaux délégués, qui suivra automatiquement les variations afférentes à la valeur du point d'indice de la Fonction Publique.
- **APPLIQUE dans un second temps**, aux indemnités perçues par le Maire et les Adjoints au Maire la majoration Chef-Lieu de canton à 15% et la majoration de la Dotation de Solidarité Urbaine selon le tableau annexé à la présente délibération.

**Ont voté contre : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.**

**DELIBERATION N° 4 : DEMANDE DE SURCLASSEMENT DE LA COMMUNE DANS UNE STRATE  
DÉMOGRAPHIQUE SUPÉRIEURE.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 28 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du Département du Nord, le surclassement de la commune de DENAIN en application des dispositions du décret n° 2015-1386 du 30 Octobre 2015 modifiant le décret n° 2004-674 du 8 Juillet 2004 pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984.
- **FONDE** cette demande de surclassement sur l'existence sur le territoire de la Commune de DENAIN du quartier intitulé « Centre » et d'une partie du quartier intitulé « Gambetta ».
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

**Ont voté contre : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA.**

## DELIBERATION N° 5 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

## DELIBERATION N° 6 : FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (*Commissions à caractère réglementaire*) : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). Désignation du représentant suppléant de la Commune.

**A L'UNANIMITE**, l'Assemblée a décidé de procéder au vote à main levée du représentant suppléant.

Madame le Maire formule la proposition suivante :

- **Monsieur CRASNAULT Jean-Pierre.**

Aucune autre candidature n'est déposée.

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DESIGNE** Monsieur CRASNAULT Jean-Pierre, représentant suppléant à la CLECT.

## DELIBERATION N° 7 : REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Désignation des représentants de la Commune.

**A L'UNANIMITE**, l'Assemblée a décidé de procéder au vote à main levée du délégué titulaire et du délégué suppléant.

Madame le Maire formule les propositions suivantes :

- **Madame Solange LEMOINE**, en qualité de **déléguée titulaire**.
- **Monsieur Thomas SANCHEZ**, en qualité de **délégué suppléant**.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DESIGNE** Madame Solange LEMOINE, en qualité de **déléguée titulaire** et Monsieur Thomas SANCHEZ, en qualité de **délégué suppléant**.

**DELIBERATION N° 8 : CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC). EXAMEN DE GESTION CAPH - EXERCICES 2014 ET SUIVANTS.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE** des recommandations et des rappels au droit formulés par la Chambre Régionale des Comptes.
- **DEBAT** des éléments figurant dans le dit rapport.

***Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAIDA.***

**DELIBERATION N° 9 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES (S.I.D.E.G.A.V.).**  
**Rapport d'activité - Exercice 2018.**  
**Comptes rendus annuels de concession 2018.**  
**Rapport de l'agent de contrôle de la concession à ENGIE (anciennement G.R.D.F.) pour l'année 2018.**  
**Rapport de l'agent de contrôle de la concession à ENEDIS (anciennement E.R.D.F.) pour l'année 2018.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PREND ACTE ET ENTERINE** le compte rendu d'activités 2018 et tous les documents fournis du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'Arrondissement de Valenciennes (S.I.D.E.G.A.V.).

**DELIBERATION N° 10 : BUDGET PRINCIPAL 2020. Vote de la Décision Modificative n° 1.**

Après en avoir délibéré,

**PAR 28 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ARRETE** la décision modificative n° 1 à la somme de **+421.032,00 €** :

- Section d'investissement	<b>+ 112.032,00 €</b>
- Section de fonctionnement	<b>+ 309.000,00 €</b>

***Se sont abstenus : MM. CHENU, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAIDA.***

**DELIBERATION N° 11 : BUDGET ANNEXE RUCHE D'ENTREPRISES 2020. Vote de la Décision Modificative n° 1.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ARRETE** la décision modificative n° 1 à la somme de **+12.634,00 €** :

- Section d'investissement : **+ 7.634,00 €**
- Section de fonctionnement : **+ 5.000,00 €**

**DELIBERATION N° 12 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT. Ajustement de l'autorisation de programme n° 2018-010 dédiée à la rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **VALIDE** l'évolution des crédits de paiement comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023 et plus
<b>Dépenses</b> <b>6 969 046.82 €</b> <b>TTC</b>	339 851.47 (dont 206 272.70 € TTC mandaté en 2019)	470 720.59 € TTC (dont 235 234.59 € TTC report 2019 et 235 486.00 € TTC inscription 2020)	4 209 352.19 € TTC	985 511.29 € TTC	963 611.28 € TTC
	4.8 %	6.8 %	60.4 %	14.2 %	13.8 %
<b>Recettes</b> <b>2 143 202.43€</b>	303 336.57 €	518 575.69 €	233 836.97 €	77 217.01 €	1 010 236.19 €
	14.2 %	24.2 %	10.9 %	3.6 %	47.1 %

**DELIBERATION N° 13 : FINANCES. ADMISSIONS EN NON VALEUR – VILLE.**  
**Exercices 2006 à 2019.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur de la somme d'un montant de **1 869,90 € (MILLE HUIT CENT SOIXANTE NEUF EUROS QUATRE VINGT DIX CENTS).**

**DELIBERATION N° 14 : FINANCES. ADMISSIONS EN NON VALEUR – REGIE D'EAU.  
Exercices 2006 à 2019.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur de la somme d'un montant de **96 568,55 € (QUATRE VINGT SEIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE HUIT EUROS CINQUANTE CINQ CENTS)**.

**DELIBERATION N° 15 : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Nouveau Denain ». Aides municipales à l'amélioration de l'habitat des ménages du parc privé dégradé. Décision d'attribution de subvention.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'attribuer la subvention de **4.000 € HT** à Monsieur et Madame Colin Xavier et Justine.
- **ENGAGE** les sommes nécessaires à l'attribution de ces subventions, conformément à l'autorisation d'engagement prévue à cet effet, sur la ligne 6745-820.
- **SIGNE** tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.
- **DECIDE** de verser cette subvention à l'achèvement des travaux, déclaration qui sera à transmettre par le propriétaire.

**DELIBERATION N° 16 : DISPOSITIF D'AIDE D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ SUR L'IMMOBILIER NEUF.  
Décision d'attribution de subvention.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'attribuer les subventions à chaque accédant suivant :
  - 1 : Monsieur et Madame MARTEL **(5.000 €)**
  - 2 : Monsieur et Madame GUILLEMEZ **(5.000 €)**
  - 3 : Monsieur et Madame REY FERREIRO **(5.000 €)**
  - 4 : Monsieur et Madame DESSENNE **(4.000 €)**
  - 5 : Monsieur RICO et Madame QUENSON **(4.000 €)**
  - 6 : Monsieur SEMAILLE et Madame SERGENT **(5.000 €)**
  - 7 : Monsieur DUPAS et Madame THOMAS **(5.000 €)**
  - 8 : Monsieur et Madame POUILLE (modification du montant acté lors de la délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2019). **(5.000 €)**
- **ENGAGE** les sommes nécessaires à l'attribution de ces subventions, conformément à l'autorisation d'engagement prévue à cet effet, sur la ligne 824-6745.
- **SIGNE** tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.

- **DECIDE** de verser chacune de ces subventions à l'achèvement des travaux, déclaration qui sera à transmettre par chacun des accédants ci-dessus référencés.

**DELIBERATION N° 17 : POLITIQUE DE LA VILLE. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD) POUR LA SÉCURISATION DES ÉCOLES.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le projet de continuité de sécurisation des écoles.
- **SOLLICITE** la subvention au taux maximum au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents inhérents à ce projet.
- **S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire tel que défini.

**DELIBERATION N° 18 : FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE À L'ÉGARD DES AGENTS SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **OCTROYE** le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents (*désignés par l'autorité territoriale*) qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.
- **AUTORISE** Madame le Maire à accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond (200 €), et en déterminant les modalités de son versement.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**DELIBERATION N° 19 : MISE À JOUR RÉGLEMENTAIRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**



● **COMPLÈTE** le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (*Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complément Indemnitaire Annuel*) du fait des modifications législatives et réglementaires et de la parution des arrêtés ministériels correspondants aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, des techniciens territoriaux, des éducateurs territoriaux des jeunes enfants, des infirmiers territoriaux en soins généraux, des auxiliaires de puériculture territoriaux.

### **DELIBERATION N° 20 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR LA CAPH POUR L'ACHAT DE PAPIER.**

Après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ADHERE** au groupement de commandes pour l'achat de papier, coordonné par la CAPH.
- **APPROUVE** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente délibération et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.
- **DONNE** délégation à Madame le Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres découlant du groupement de commandes, ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **DELIBERATION N° 21 : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE POUR DES TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION, DE DÉPOLLUTION, DE DÉSAMIANTAGE ET DE DÉPLOMBAGE D'OUVRAGES COMMUNAUX.**

Après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'engagement présenté par l'entreprise MIDAVINE située à ROEULX (59172) pour l'accord-cadre mono-attributaire pour des travaux de déconstruction, de dépollution, de désamiantage et de déplombage d'ouvrages communaux.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés subséquents qui découleront de cet accord-cadre.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les éventuelles modifications de marché dans la limite de 5%.

### **DELIBERATION N° 22 : MARCHÉ N° 2018/12 – ACQUISITION D'OEUVRES D'ART – CRÉATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN. MODIFICATION DE MARCHÉ N° 1.**

Après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la modification de marché n° 1 relative à la prolongation de délai du marché n° 2018/12 et tout document afférent à cette affaire.

**DELIBERATION N° 23 : RÉNOVATION/CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BERTHELOT.**  
**Modification de Marché n° 2. Contrat n° 18serv10-01 relatif à une mission de contrôleur technique.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Maire à rédiger et signer la modification de marché relative à des prestations supplémentaires (*lancement de la partie « couverture du city-stade » indépendamment des autres travaux de rénovation/construction du groupe scolaire Berthelot. Le nouveau phasage a entraîné une prolongation de la durée globale du projet de 3 mois, ainsi que l'établissement d'un rapport conception RICT à part entière pour le city-stade et des frais supplémentaires de la part du contrôleur technique*) et tout document afférent à cette affaire.

**DELIBERATION N° 24 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS pour l'implantation d'un poste de transformation Allée Martha Desrumeaux.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention avec ENEDIS et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 25 : AGRANDISSEMENT DU MARCHÉ DE PLEIN VENT DU JEUDI.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **VALIDE** l'agrandissement du marché de plein vent du jeudi.
- **VALIDE** le plan proposé.

**DELIBERATION N° 26/1 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES – ACQUISITIONS.**  
**PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Acquisition d'un immeuble bâti à Monsieur et Madame GHERMI – 133 Impasse Moura à DENAIN (BD 80).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur et Madame GHERMI d'un immeuble libre d'occupation sis 133 impasse Moura à DENAIN, cadastré section BD n° 80 pour une surface de 104 m<sup>2</sup> au prix de 75.900 € net vendeur.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et/ou un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 26/2 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES – ACQUISITIONS.**  
**PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Acquisition d'un immeuble bâti à Madame GHERMI Sofia – 141 Impasse Moura à DENAIN (BD 79).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à Madame GHERMI Sofia d'un immeuble libre d'occupation sis 141 impasse Moura à DENAIN, cadastré section BD n° 79 pour une surface de 101m<sup>2</sup> au prix de 75.900€ net vendeur.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente et/ou un acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 26/3 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES – ACQUISITIONS.**  
**PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Acquisition d'immeubles non bâtis à Monsieur OULMI, à Madame SOUFFLET et à Madame LAMBIN – Coron Dubois et Impasse Jorion à DENAIN (BD 1519, 1524, 1525 pour partie, 1520, 1521, 1508, 1517 et 1518).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** l'exonération fiscale, dans le cadre des dispositions de l'article 21 de la loi de Finances de 1983 et de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- **APPROUVE** l'acquisition à Monsieur OULMI d'un immeuble libre d'occupation sis coron Dubois et impasse Jorion à DENAIN, cadastré section BD n°s 1519, 1520, 1524 et 1525 pour partie pour une surface globale de 96 m<sup>2</sup> au prix de **1.300 €** net vendeur.
- **APPROUVE** l'acquisition à Madame SOUFFLET d'un immeuble libre d'occupation sis coron Dubois à DENAIN, cadastré section BD n° 1521 pour une surface de 15 m<sup>2</sup> au prix de **300 €** net vendeur.
- **APPROUVE** l'acquisition à Madame LAMBIN d'un immeuble libre d'occupation sis coron Dubois et impasse Jorion à DENAIN, cadastré section BD n°s 1508, 1517 et 1518 pour une surface globale de 59 m<sup>2</sup> au prix de **741 €** net vendeur.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques et tout document se rapportant à ces affaires.

**DELIBERATION N° 27/1 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES – CESSIONS.**  
**PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Cession d'un immeuble non bâti à Monsieur Cédric BEAUPUY – Rue Berthelot à DENAIN (AD n° 324 pour partie).**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession à Monsieur BEAUPUY Cédric d'un immeuble non bâti sis rue Berthelot à DENAIN, cadastré section AD n° 324 pour partie, pour une surface de 73 m<sup>2</sup>, au prix de **730 €**.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 27/2 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES – CESSIONS.**  
**PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Cession d'un immeuble bâti au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Denaisis (S.I.A.D.)- 116 rue de Villars à DENAIN (BH n° 747).**

Après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession au Syndicat intercommunal d'assainissement du Denaisis d'un immeuble bâti sis 116 rue du Villars à DENAIN, cadastré section BH n° 747, pour une surface globale de 398 m<sup>2</sup>, au prix de **200.000 €**.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer un compromis de vente, l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

*Il est précisé que Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire, intéressée par la délibération en tant que Présidente du SIAD, s'est retirée de la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote.*

**DELIBERATION N° 27/3 : PROPRIÉTÉS COMMUNALES – CESSIONS.**  
**PROPRIÉTÉ COMMUNALE. Cession d'immeubles non bâtis à l'Association Foncière Logement - Lots 4 et 7 identifiés dans la déclaration préalable de division des propriétés en lots à construire n° DP 059 172 10 0169 - Quartier du Faubourg Duchateau - Rue de l'Escaut à DENAIN (AV 365 pour partie)- Modificatif à la délibération n° 31 du 10 Juillet 2020.**

Après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** le changement de superficie du lot 7 (4 031 m<sup>2</sup> au lieu de 3 835 m<sup>2</sup>) situé rue de l'Escaut à DENAIN dans le cadre de sa cession à Foncière Logement.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 28/1 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. CHANGEMENT DE DESTINATION – DIVISION PARCELLAIRE.**  
**APPLICATION DU DROIT DES SOLS. 116 RUE DE VILLARS – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR CHANGEMENT DE DESTINATION.**

Après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, le dossier de déclaration préalable pour changement de destination correspondant à cette affaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 28/2 : APPLICATION DU DROIT DES SOLS. CHANGEMENT DE DESTINATION - DIVISION PARCELLAIRE. APPLICATION DU DROIT DES SOLS. PARKING PUBLIC DESSERVANT L'ENSEIGNE CARREFOUR. AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, le dossier de déclaration préalable de division correspondant à cette affaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**DELIBERATION N° 29 : ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SPÉCIFIQUES DE TOUSSAINT ET NOËL 2020. ACCUEILS APPRENANTS - ACCUEILS DE LOISIRS - GARDERIES PÉRICENTRES. TARIFICATION.**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les propositions d'organisation et de conditions tarifaires, comme suit :

**Accueils apprenants - Accueils de loisirs - Garderies péricentres durant les vacances de Toussaint et Noël 2020 :**

L'intervention municipale se déroulerait durant les vacances de Toussaint et Noël 2020 pour des enfants de 3 à 11 ans. Cette proposition se déclinerait selon deux types d'accueils :

- **MATIN** : une **Garderie Péricentre** pour les familles dont les **2 parents travaillent**, et les familles **mono parentales dont le parent travaille**.
- **APRES-MIDI** : un **accueil de loisirs apprenant avec des modules culturels, sportifs et studieux**. Une **Garderie Péricentre** sera proposée à la fin de l'après-midi de 17h30 à 18h30.

- **Modalités de réservation et horaires d'ouverture :**

Plusieurs formules seront accessibles aux familles :

- Une formule GARDERIE PERI CENTRE MATINEE de 9 h à 12 h sans repas ;
- Une formule APRES-MIDI « *Accueil de Loisirs Apprenant* » de 13 h 30 à 17 h 30 ; sans repas
- Une formule journée « *Garderie Péricentre Matinée + Accueils de Loisirs + Repas* » de 9 h à 17 h 30.

A cela s'ajouterait, **uniquement pour les familles qui travaillent**, une Garderie Péricentre, le soir de 17 h 30 à 18 h 30.

● **Engagement des familles** : l'inscription de l'enfant s'effectuerait pour la totalité de la période de vacances de Toussaint ou Noël 2020. Il ne sera pas possible de changer de type de module ou de formule en cours de période. Le forfait de participation est dû à l'inscription.

● **Tarifs :**

**Tarifs réservés aux familles denaisiennes :**

Quotient familial	GARDERIE PERICENTRE MATINEE	Accueils de loisirs apprenant APRES-MIDI	JOURNEE (avec repas inclus)	Garderie Péricentre Soir Tarif à la séance (réservée aux familles qui travaillent)
0 à 369 €	1.60 €	1.60 €	3.20 €	0.50 €
370 € à 600 €	1.70 €	1.70 €	3.40 €	
601 € à 700 €	2.40 €	2.40 €	4.80 €	
Au-delà de 701 €	3 €	3 €	6 €	

**Tarifs pour les familles extérieures à DENAIN :**

GARDERIE PERICENTRE MATINEE	Accueils de loisirs apprenant APRES-MIDI	JOURNEE (avec repas inclus)	Garderie Péricentre Soir Tarif à la séance (réservée aux familles qui travaillent)
10 €	10 €	20 €	5 €

● **Conditions de remboursement :**

Enfant malade durant 5 jours consécutifs d'accueil (hors week-end) au minimum. Obligation de fournir un certificat médical et un RIB **avant la fin de la période de fonctionnement**.

■ **Principe d'accessibilité :**

En raison du contexte sanitaire, le service de ramassage collectif dans les quartiers pourrait ne pas être assuré. Il est demandé aux familles de déposer directement leur enfant à l'accueil concerné et de revenir le chercher.

Pour éviter de croiser les groupes d'enfants et assurer le respect du protocole sanitaire, toute inscription en formule journée se fera dans le même lieu d'accueil en matinée et après-midi.

● **AUTORISE** Madame le Maire à rembourser, par la production d'un certificat administratif, les participations des familles en cas de non fréquentation de leur enfant à un accueil organisé par la Ville pour des raisons exceptionnelles.

● **AUTORISE** Madame le Maire à réduire la participation pour les cas exceptionnels, jugées par la Commission (le paiement des différentes redevances pourra être étalé en accord avec Madame la trésorière de Denain en fonction des situations particulières des familles concernées).

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes conventions de livraison de repas.

● **AUTORISE** Madame le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

● **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les conventions concernant les prestations de services avec la CAF du NORD.

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès de tous les partenaires les subventions prévues dans le montage financier des différentes actions et à signer tout document relatif aux demandes de financement et appels à projet.

## **DELIBERATION N° 30 : CONCOURS DES MAISONS ET COMMERCE DÉCORÉS POUR NOËL.**

Après en avoir délibéré,

### **A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **ATTRIBUE** aux participants qui se seront particulièrement distingués (*10 par catégories*) :

- 1<sup>er</sup> prix ..... 150,00€
- 2<sup>ème</sup> prix..... 100,00€
- 3<sup>ème</sup> prix..... 60,00€
- Prix d'encouragement..... 15,00€

Un prix exceptionnel d' une valeur de 300.00€, pourra être décerné, à l'habitation classée « *Hors catégorie* ».

- et des lots de consolation au reste des participants.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 30.

---

DENAIN, le 21 Octobre 2020.